



A compter du 3 octobre, les déchèteries de Lumbres, d'Aire-Sur-La-Lys, Saint Martin Lez-Tatinghem, Arques, Longuenesse et Dennebrœucq passent en horaire d'hiver. Les heures d'ouvertures sont les suivantes :

Lundi	9h00 – 11h45	14h-17h30
Mardi	9h00 – 11h45	14h-17h30
Mercredi	9h00 – 11h45	14h-17h30
Jeudi	9h00 – 11h45	14h-17h30
Vendredi	9h00 – 11h45	14h-17h30
Samedi	9h00 – 17h30	

Les déchèteries sont fermées les dimanches et les jours fériés.

Stationnement des véhicules sur les trottoirs

Nous constatons de plus en plus de véhicules stationnés sur les trottoirs, pour rappel, l'article R417-11 du Code de la route stipule qu'un stationnement sur le trottoir d'un véhicule motorisé est considéré comme gênant la circulation publique.

Les contrevenants s'exposent à une amende de 135 euros pour les voitures et à 35 euros pour les deux-roues et trois-roues.

Toutefois, le stationnement des véhicules à cheval sur le trottoir est possible si il existe des marquages au sol.

La mairie d'Enquin lez Guinegatte et la Mairie annexe d'Enguinegatte seront fermées le lundi 31 octobre 2022.

AGENDA

Concours de Belote

Samedi 8 Octobre 2022.
Ouverture des portes : 17h
Jeux : 18h

Salle des fêtes d'Enguinegatte

1er Lot → 120€
2ème Lot → 80€
3ème Lot → 60€

Limité à 32 équipes.
Lot à chaque participants.
Mise 9€ (sandwich offert)

L'association "Le sourire de Cléa"

IPNS Réservation : 06.31.61.28.13

ANIMATIONS A LA MEDIATHEQUE

Samedi 8 octobre

de 18h à 19h

RETOUR A CLOSTOWN

Conte en musique

GRATUIT

Dès 10 ans
Inscription souhaitée

LUNDI 31 OCTOBRE

14h30-15h30

Atelier créatif spécial Halloween
Nombre de places limitées !

7-11 ANS

GRATUIT

Vendredi 14 octobre 2022 18h30 à 20h00
Médiathèque de Enquin lez Guinegatte
Adultes
Apéro littéraire: « Nos coups de cœur de lecteur-trice »
Réservation: 03 59 61 26 41

TANDEM

N°62

Votre bulletin d'informations

EDITO

Mesdames, Messieurs,



La commune a engagé un programme de rénovation de l'éclairage public depuis plusieurs années, **avec la prochaine réalisation prévue cet automne d'une tranche de travaux, la commune déléguée d'Enquin les Mines devrait voir à quelques exceptions près l'ensemble de son périmètre rénové.**

Le remplacement des lampes à sodium énergivores et polluantes par des Led avec une baisse d'intensité de 60 à 70 % entre 23h et 4h a permis d'alléger considérablement annuellement notre facture d'électricité.

Le conseil municipal va maintenant engager la réflexion sur la commune déléguée d'Enguinegatte où bien que le réseau d'éclairage public soit plus récent, celui ci nécessite des travaux d'amélioration pour réduire nos consommations.

Dans le cadre de maîtrise des coûts énergétiques, nous envisageons par ailleurs d'éteindre totalement l'éclairage public en période nocturne suivant une amplitude horaire à définir.

La population est invitée à donner son avis sur ce dernier sujet en répondant au sondage sur le lien suivant <https://form.dragnsurvey.com/survey/r/14e7ec9f>

Le mois d'octobre voit arriver les avis d'imposition des différentes taxes, et l'on voit fleurir sur les réseaux sociaux quelques commentaires indiquant que la commune « a augmenté les impôts » !

Une mise au point s'impose, le taux des impôts communaux voté par le conseil municipal n'a connu aucune hausse depuis la création de la commune nouvelle d'Enquin lez Guinegatte en janvier 2017 hormis le lissage pour les habitants d'Enguinegatte, pour ceux d'Enquin il baisse même légèrement depuis 2017 chaque année.

A titre d'exemple le taux communal d'impôts fonciers était de 46.50 % en 2021 et il est de 46.23 % en 2022 pour les résidents d'Enquin, il était de 39.28 % en 2021 et 39.91 % en 2022 à Enguinegatte.

La hausse sensible qui peut être constaté chez certains contribuables est due à une augmentation des taux de la CAPSO, de la taxe GEMAPI (lutte contre les inondations) **qui ne sont pas de la compétence communale donc non votés par le conseil municipal.**

Par ailleurs certaines bases d'imposition servant au calcul ont été réévaluées par la Direction Générale des Finances Publiques suite à travaux effectués (autorisation d'urbanisme ou déclaration préalable) ou tout simplement par contrôle des services fiscaux, **la commune n'ayant sur ce sujet pas voie au chapitre.**

Sur la taxe d'habitation sur les résidences principales, une immense majorité des concitoyens en est maintenant totalement exonérée, elle sera définitivement abrogée en 2023 pour les habitants qui s'en acquittent encore à ce jour **et sans augmentation de la part communale pour ces derniers.**

Pour terminer j'ajouterais que la redevance audio visuelle perçue par l'Etat est abrogée, elle sera remboursée à chaque foyer fiscal ayant payée celle-ci.

Hervé DUPONT

Maire d'Enquin lez Guinegatte



Octobre 2022

Les Echos du conseil

Infos

Agenda

ENQUIN LEZ GUINEGATTE



LES ECHOS DU CONSEIL

Réunion du 15 septembre 2022

Extension de l'épandage des terres de décantation et de curage SMAEL

Rapporteur : Martine NOEL BULOT

Le rapporteur expose à l'assemblée, par arrêté inter-préfectoral en date du 3 août 2022 une enquête publique relative à la demande d'autorisation d'extension du plan d'épandage des terres de décantation et de curage produite par le syndicat mixte des eaux de la Lys été ouverte.

Un ensemble de parcelles situées en haut de la rue de Saint Pol est concerné.

Après en avoir délibéré par 10 abstentions et 9 voix pour, le conseil municipal émet un avis favorable sur l'extension du plan d'épandage.

Révision des statuts de la CAPSO

Rapporteur : Hervé DUPONT

Par délibération de son conseil communautaire en date du 30 juin 2022, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) a approuvé un projet de modification de ses statuts lui permettant de clarifier ses champs d'intervention vis-à-vis des communes membres, de sécuriser l'exercice de ses compétences, de rendre plus lisible son action auprès du public.

Ce projet a été notifié aux communes par courrier reçu le 7 juillet 2022.

Conformément à la réglementation en vigueur, les communes disposent d'un délai de trois mois à compter de cette notification pour se prononcer. A l'issue de cette consultation, si le projet est approuvé par une majorité qualifiée de communes (à savoir deux-tiers des communes représentant 50% de la population ou inversement), les statuts seront approuvés par arrêté préfectoral avec effet au 1er janvier 2023.

Il est demandé au conseil municipal de :

-se prononcer sur le projet de statuts modifiés de la CAPSO

Après avoir pris connaissance du projet de statuts modifiés, le conseil municipal approuve à l'unanimité la révision des statuts de la CAPSO.

Attribution du marché rue Basse Boulogne

Rapporteur : Frédéric PICQUET

Le conseil municipal a inscrit à son budget des travaux d'assainissement pluvial dans la rue Basse Boulogne.

LEFRANCOIS : 98 781 €

DUFFROY : 85 728.48 €

DUBRULLE : 95 038.55 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les travaux à l'entreprise DUFFROY.

Achat bande de terrain rue du Château d'Eau

Rapporteur : Hervé DUPONT

Le Président expose à l'assemblée, par délibération du 29 novembre 2017, le conseil municipal a donné pouvoir à Monsieur le Maire de faire l'acquisition d'une bande de terrain de 2m le long de la parcelle AL 587 au prix de 20 € le m². Le détachement de cette bande a été fait et constitue les parcelles AL 619 d'une superficie de 48m² et AL 620 d'une superficie de 419 m².

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat des parcelles AL 619 et AL 620 pour un montant de 9340 € (neuf mil trois cent quarante euros).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire l'acquisition des parcelles AL 619 et AL 620.

A signer l'acte de d'achat et toutes les pièces afférentes à l'acquisition des dites parcelles.

Création d'un parking à l'église de Serny

Rapporteur : Hervé DUPONT

Le rapporteur expose à l'assemblée le conseil municipal a inscrit à son budget 2022 la création d'un parking en pavés écologiques de 9 places derrière l'église de Serny.

Devis Eiffage parking : 58 304.28 € TTC

Devis Eiffage escalier d'accès : 16 506 € TTC

Devis Ramery parking : 67 565.40 € TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal attribue les travaux de création d'un parking en pavés écologiques de 9 places derrière l'église de Serny à l'entreprise Eiffage pour un montant de 58 304.28 € TTC.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Lys Supérieure et de ses affluents une nouvelle campagne topographique va être lancée sur notre commune.

Les levés seront réalisés par le cabinet INGEO qui seront munis d'une lettre de mission.

Nous vous remercions de bien vouloir leur réserver le meilleur accueil.

Un concert de musique rock s'est déroulé le samedi 10 septembre au hameau de Serny.

Dans leur communication écrite en porte à porte les organisateurs ont indiqué qu'ils avaient « obtenu l'accord de la commune ». Il me paraît nécessaire de clarifier ces propos.

L'autorisation de cette manifestation sur terrain privé a été donnée par les services de l'Etat (Sous-Préfecture de Saint Omer avec le concours des services de Gendarmerie).

Le domaine d'intervention de notre collectivité s'est limité à l'octroi d'une autorisation de buvette accordée comme de droit à une association déclarée de type loi 1901 et à l'utilisation du lieu public dit « La Piscine » comme parc de stationnement éventuel de véhicules.

Ces précisions nous semblaient importantes, notamment vis-à-vis du courageux citoyen qui, par lettre anonyme et sans doute par méconnaissance mettait en cause la collectivité suite aux nuisances sonores subies.

Hervé DUPONT, Maire d'Enquin lez Guinegatte

Aménagement du parking de la salle des fêtes d'Enguinegatte

Les jeux à côté de la salle des fêtes d'Enguinegatte ont été installés par les employés communaux, ils seront accessibles après l'intervention de l'entreprise en charge du revêtement spécial.

